

N/REF : 1/12/2025 16H47 C:000053 I:02436
V/REF : AC/C34237
V/Email reçu le Lundi 01/12/2025 a 16H47

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
60 Avenue du Canada
CS50147
35201 RENNES CEDEX 2

V/REF.IMM. ROX
IMMEUBLE : ROSEAUX - ROX
2/3, RUE DE LA RIVIERE
.
35510 CESSON SEVIGNE

Rennes, le

09 Décembre 2025

Référence Marché: 024054-PBS-004

LOCALISATION : 2 RUE DE LA RIVIERE -

MOTIF : LA LOCATAIRE INDIQUE QU'I Y A UNE PETITE FUITE AU PLAFOND DU GARAGE
ELLE INDIQUE QUE C'EST DU GOUTTE A GOUTTE ET ELLE PRÉCISE QU'IL Y A UNE
PETIT ODEUR

Donneur d'ordre : Mme AS DARIY

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de plomberie en partie privative.

INTERVENTION DU 03/12
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
CONTRÔLE DES INSTALLATIONS
CONSTAT : PLUSIEURS FUTES CONSTATÉES :
MANCHON FÉLÉ DE 110
FUITE SUR PLUVIALE
MISE EN PLACE DE LA FLUORESCÉINE PAR LE BOUCHON DU HAUT
CONSTAT : TRACES APPARENTES DE FLUORESCINE
DEVIS A SUIVRE
FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATÉRIEL

OBSERVATIONS : AT LCOMPTER Email envoyé le 04/12/25 a 09H47 Mme AS DARIY

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie
(poste a souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diametres,
génératrice 220 volts, perceuse, tronçonneuse, etc).
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si
nécessaire).

Réalisation du travail conformément aux regles de l'art.
Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de
l'étanchéité (si nécessaire).
Nettoyage du chantier. Evacuation des détrituts (si nécessaire).

Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.
Les temps facturés comprennent : le déplacement aller-retour de notre véhicule
auquel s'ajoute le temps sur place (Heure de départ - heure d'arrivée).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix
d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

=====					
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT		
1,00	PBL013-Ff RFE simple EF-EC/Chauf.=<2h PC	1	100,00		100,00
	TOTAL H.T.				100,00
	T.V.A. a 10,00%				10,00
	TOTAL T.T.C.En EURO				110,00

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.
Valeur en votre règlement au 31 Janvier 2026
Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)
Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros
TVA acquittée sur les encaissements.